

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
Registre des Délibérations du conseil municipal du 06 Avril 2022

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
01/04/2022	14/04/2022	En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19

L'an deux mil dix vingt deux

*Le 06 avril à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Nathalie BONDIGUEL (1^{ère} Adjointe au Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : JALLU Yann, JOUAUX Laëtitia, HERVÉ Pascal,

ABSENTS : Néant

POUVOIR : JALLU Yann donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX, HERVÉ Pascal, donne pouvoir à Albert ISAMBARD.

Mme Peggy BOULET a été élue secrétaire de séance.

N°01-03-2022 : Autorisation de vente d'un terrain municipal

Madame Bondiguel expose au conseil une demande d'un particulier d'acquérir une parcelle mitoyenne aux siennes, appartenant à la commune.

Il précise que la parcelle se situe à Pleuriant, en zone naturelle et constitué d'un espace boisé.

Le tarif prévu dans la délibération 04-01-2022 n'ayant pas été accepté par le futur acquéreur, madame Bondiguel invite le conseil municipal à délibérer sur l'opportunité de réviser ce tarif.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité (3 voix contre, 16 voix pour)

Prend acte de la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée A n°966 d'une contenance de 1 850m²

Autorise monsieur le Maire à procéder à la vente de cette parcelle en faveur de monsieur Maël Roger au tarif de 250€

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°02-03-2022 : Autorisation de signature d'avenants au marché de travaux – Extension de l'école publique

Madame la 1^{ère} Adjointe fait part au conseil de la réception des travaux de l'école publique le 01 février, réception à ce stade assorties de réserves qui seront levées avant réception définitive.

Elle présente les avenants pour :

- Avenant n°2 le lot n°2 « Gros Œuvre » : - 3 154.62€ HT (annulation du parement pierre),
- Avenant n°1 pour le lot n°3 « Charpente Bois » : + 2 067.00€ HT (mise en place d'un bardage bois en lieu et place du parement pierre)

- Avenant n°1 pour le lot n°4 « Couverture » : + 308.00€ HT (modification du faitage)

Madame la 1^{ère} Adjointe sollicite l'autorisation du conseil pour la signature de ces avenants et le paiement des états de paiements correspondants.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

Prend acte des demandes d'avenants au marché tels que présentés par monsieur le Maire

Autorise monsieur le Maire à signer lesdits avenants

Autorise monsieur le Maire à mettre en paiement les sommes supplémentaires prévues dans ces avenants

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°03-03-2022 : Modification d'un délégué municipal au Comice

Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle au conseil la désignation en juin 2020 (délibération n°23-04-2020) de conseillers municipaux représentant la commune au CA du Comice du Couesnon.

Mme Sachet, démissionnaire du conseil municipal, avait été désignée et il convient en conséquence de procéder à son remplacement.

Mme Bondiguel rappelle que le second représentant municipal est Henri Briand.

Madame la 1^{ère} Adjointe fait appel aux candidats.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide de procéder, par vote à main levée, à la désignation des délégués municipaux au Comice du Couesnon.

Désigne Marie-Claude DURAND comme déléguée municipale au Comice du Couesnon

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°04-03-2022 : Autorisation de signature – marché de restauration scolaire

Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle au conseil que lors de la séance du 08 décembre 2021 il avait été débattu la question du lancement d'un marché public en vue de sélectionner le prestataire de restauration scolaire.

Suite à la publication du marché public pendant une durée de 6 semaines, deux offres ont été réceptionnées.

Offre n°1 : Société Convivio

Offre n°2 : Société Restoria

Après analyse des offres dont madame Bondiguel présente le détail, l'offre n°2 apparaît comme étant la plus avantageuse économiquement avec une note de 92.95/100 contre 89.48/100 pour la première offre.

Considérant cette analyse monsieur le Maire propose au conseil municipal de débattre sur l'attribution du marché à la société Restoria dont le siège social se trouve à Anger, et à l'autoriser à procéder à la signature de l'acte d'engagement correspondant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Prend acte du rapport d'analyse des offres

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer le marché de restauration collective en liaison froide pour la restauration des restaurants scolaires, avec la société Restoria, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°05-03-2022 - Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour les communes extérieures relative à l'année scolaire 2021-2022 :

Madame la 1ère Adjointe fait part au Conseil Municipal du coût moyen d'un élève de l'école publique de Bazouges-la-Pérouse calculé à partir du compte administratif 2021. Ce coût s'applique au calcul de la participation des communes de résidence qui ont des élèves scolarisés à l'école publique durant l'année scolaire 2021-2022.

Il se présente comme suit :

Dépenses inscrites au compte administratif 2021 pour le fonctionnement de l'école publique		
	Montant du CA 2021	
	classes maternelles	classes élémentaires
Total des dépenses obligatoires	38 830.16	27 990.90
Effectifs au 1 ^{er} janvier	25	65
coût moyen par élève	1 553.21	430.63
effectifs des élèves hors commune au 1 ^{er} janvier	2	6

La participation des communes doit être égale :

- soit au coût moyen départemental
- soit au coût moyen de l'école publique de la commune si celui-ci est inférieur.

Pour la rentrée 2021, le coût moyen départemental (hors charges à caractère social) est le suivant :

- 384 € en classe élémentaire ;
- 1 307 € en classe maternelle.

Madame la 1ère Adjointe invite le Conseil Municipal à fixer la participation à demander aux communes de résidence qui ont des élèves scolarisés à l'école publique de Bazouges-la-Pérouse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** la participation par élève à demander aux communes de résidence dans la mesure où elles ne possèdent pas d'école publique, ainsi qu'il suit :

- Dépenses obligatoires
 - Classes élémentaires : 384.00 €
 - Classes maternelles : 1 307.00 €

N°06-03-2022 Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée pour les communes extérieures ne possédant pas d'école pour l'année scolaire 2021-2022 :

Madame la 1ère Adjointe invite le Conseil Municipal à fixer la participation des communes de résidence qui ont des élèves scolarisés à l'école privée de Bazouges-la-Pérouse.

La participation doit être égale pour l'école privée qui possède un contrat d'association :

- soit au coût moyen départemental
- soit au coût moyen de l'école publique de la commune si celui-ci est inférieur.

Pour la rentrée 2021, le coût moyen départemental (hors charges à caractère social) est le suivant :

- 384 € en classe élémentaire ;
- 1 307 € en classe maternelle.

Le coût Moyen par élève de l'école publique calculé à partir du compte administratif 2021 s'établit comme suit sans le calcul des TAP :

- 430.63 € en classe élémentaire ;
- 1 553.21 € en classe maternelle.

La participation à demander aux communes de résidence pour l'année scolaire 2021-2022 devra s'établir comme suit :

- élève de classe élémentaire : 384 €
- élève de classe maternelle : 1 307 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** la participation à demander aux communes de résidence qui ont des élèves scolarisés à l'école privée de Bazouges-la-Pérouse ainsi qu'il suit :

- élève de classe élémentaire : 384 €
- élève de classe maternelle : 1 307 €
- La participation des communes concernées se présente comme suit :

Désignation	Classes maternelles	Classes élémentaires	TOTAL
Commune de Noyal-sous-Bazouges			
Nombre d'élèves année scolaire 2021- 2022	3	6	9
Participation	3 921.00	2 304	6 225

N°07-03-2022 : Participation municipale aux frais de fonctionnement de l'école privée – année 2022

Madame la 1ère Adjointe expose au conseil municipal qu'un contrat d'association existe entre l'Etat et l'école sainte Anne et qu'à ce titre, conformément à l'article L442-5 du code de l'éducation les dépenses de fonctionnement des classes sous contrats sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes dans l'enseignement public.

Ce financement obligatoire est assis sur le cout d'externat de l'école publique de la Commune, défini en s'appuyant sur les dépenses inscrites au compte administratif 2021.

Les couts sont les suivants :

- Elève scolarisé en maternelle : 1 553.21€
- Elèves scolarisés en élémentaire : 430.63€

Considérants les effectifs présents à l'école privée au 1^{er} janvier 2022, Madame la 1ère Adjointe indique que le montant des dépenses obligatoires à verser à l'école privée pour l'année 2022 est de 77 024.55€.

Par ailleurs, par délibération du 20 janvier 2021, le conseil municipal a décidé de voter une subvention de 80€ pour les élèves domiciliés à Bazouges la Pérouse et scolarisés à l'école sainte Anne.

Le montant de cette participation facultative s'élève à 6 640€.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité (1 abstention, 18 voix pour)

Valide la participation municipale aux frais de fonctionnement de l'école privée au titre de l'année 2022 pour un montant de 77 024.55€

Précise que ce montant sera inscrit au budget 2022 à l'article 657482-1

Valide la participation municipale facultative relatives aux sorties scolaires pour un montant de 6 640€

Précise que ce montant sera inscrit au budget 2022 à l'article 657482-3

Précise que ces montants seront versés mensuellement à l'OGEC St Anne

N°08-03-2022 Approbation du compte administratif 2021 du Budget Assainissement

Monsieur le Maire passe la présidence à Nathalie Bondiguel, 1ère Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2021 du budget assainissement dressé par Mr Le Maire.

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2020		Excédent : 18 061.25€	0,00€	Excédent : 72 520.82€
Opérations de l'exercice N	58 123,82€	87 736.31€	37 963.10€	36 468.57€
Résultat exercice 2021		Excédent : 29 612.49€	Déficit : 1 494.53 €	
Résultat de clôture 2021		Excédent : 47 673.74€		Excédent : 71 026.29€
<i>Reste à réaliser 2021</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>		<i>0.00 €</i>
Résultat définitif avec restes à réaliser		Excédent : 47 673.74€		Excédent : 71 026.29€

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°09-03-2022 Approbation du compte administratif 2021 du Budget Espace Tuffin

Madame Nathalie Bondiguel, 1ère Adjointe au Maire rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2021 du budget Espace Tuffin dressé par Mr Le Maire.

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2020		Excédent : 21 634.46€		Excédent : 76 947.20 €
Opérations de l'exercice N	2 694,11€	10 143.39€	9 200.00 €	
Résultat exercice 2021		Excédent : 7 449.28€	Déficit : 9 200.00 €	
Résultat de clôture 2021		Excédent : 29 083.74€		Excédent : 67 747.20 €
<i>Reste à réaliser 2021</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
Résultat définitif avec restes à réaliser		Excédent : 29 083.74€		Excédent : 67 747.20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°10-03-2022 Approbation du compte administratif 2021 du Budget Le Grand Verger

Madame Nathalie Bondiguel, 1^{ère} Adjointe au Maire rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2021 du budget Le Grand Verger dressé par Mr Le Maire.

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2020		Excédent : 76 078.20€	Déficit : 74 273.20€	
Opérations de l'exercice N	80 948.20€	80 948.20€	80 948.20€	74 273,20€
Résultat exercice 2021			Déficit : 6 675.00€	
Résultat de clôture 2021		Excédent : 76 078.20€	Déficit : 80 948.20€	
<i>Reste à réaliser 2021</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
Résultat définitif avec restes à réaliser		Excédent : 76 078.20€	Déficit : 80 948.20€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°11-03-2022 Approbation du compte administratif 2021 du Budget Croix Potier

Madame Nathalie Bondiguel, 1^{ère} Adjointe au Maire rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2020 du budget Croix Potier dressé par Mr Le Maire.

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2019		Excédent : 28 937.27	Déficit : -17 446.33€	
Opérations de l'exercice N	17 446.33€	17 446.33€	17 446.33€	17 446.33€
Résultat exercice 2020		Excédent : 0.00€	Déficit : - 0.00€	
Résultat de clôture 2020		Excédent : 28 937.27	Déficit : - 17 446.33€	
<i>Reste à réaliser 2020</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
Résultat définitif avec restes à réaliser		Excédent : 28 937.27	Déficit : - 17 446.33€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°12-03-2022 Approbation du compte administratif 2021 du Budget Principal

Madame Nathalie Bondiguel, 1^{ère} Adjointe au Maire rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2021 du principal dressé par Mr Le Maire.

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2020		Excédent : 334 486.68	Déficit : 98 187.38€	
Opérations de l'exercice N	1 227 019,20€	1 543 829,52 €	715 225,67 €	696 779,46 €
Résultat exercice 2021		Excédent : 316 810,32 €	Déficit : 18 446,21 €	
Résultat de clôture 2021		Excédent : 316 810,32 €	Déficit : 116 633.59€	
<i>Reste à réaliser 2021</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>436 200,18€</i>	<i>0.00 €</i>
Résultat définitif avec restes à réaliser		Excédent : 334 486,68 €	Déficit : 552 833.77€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°13-03-2022 Approbation des comptes de gestion 2021 du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, budget Lotissement Le Grand Verger et budget Espace TUFFIN

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budgets primitifs du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget lotissement Le Grand Verger et budget Espace TUFFIN de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget lotissement Le Grand Verger et du budget Espace TUFFIN.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. Statuant sur l'exécution du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget lotissement Le Grand Verger et budget Espace TUFFIN de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Déclare que le compte de gestion du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget lotissement Le Grand Verger et du budget Espace TUFFIN dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°14-03-2022 Affectation de résultat du budget Espace Tuffin 2021 :

Madame la 1ère Adjointe rappelle que le compte administratif du budget Espace Tuffin 2021 de la commune présente les résultats suivants :

✓ Excédent de fonctionnement de 2021 29 083.74€

:

✓ excédent d'investissement de 2021 : 67 747.20€

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif 2021, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Madame la 1ère Adjointe propose :

⇒ De reprendre l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2021 pour la somme 29 083.74€, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2022 de la commune, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté (Excédent) »

⇒ De reprendre la totalité de l'excédent d'investissement du compte administratif 2021, soit la somme de 67 747.20€, en recettes d'investissement au budget primitif 2022 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (excédent) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Inscrit au budget primitif principal 2022 les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Recettes de fonctionnement	Compte 002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i>	29 083.74€
Recettes d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (excédent)</i>	67 747.20€ <i>(montant de l'excédent d'investissement 2021)</i>

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°15-03-2022 Affectation de résultat du budget assainissement 2021 :

Madame la 1ère Adjointe rappelle que le compte administratif du budget assainissement 2021 de la commune présente les résultats suivants :

- ✓ Excédent de fonctionnement de 2021 47 673.74€

- ✓ excédent d'investissement de 2021 : 71 026,29€

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif 2021, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Madame la 1ère Adjointe propose :

- ⇒ De reprendre l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2021 pour la somme de 47 673.74€, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2022 de la commune, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté (Excédent) »
- ⇒ De reprendre la totalité de l'excédent d'investissement du compte administratif 2021, soit la somme de 71 026.29€, en recettes d'investissement au budget primitif 2022 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (excédent) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Inscrit au budget primitif principal 2022 les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Recettes de fonctionnement	Compte 002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i>	47 673.74€
Recettes d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (excédent)</i>	71 026,29€ <i>(montant de l'excédent d'investissement 2021)</i>

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°16-03-2022 vote du budget primitif assainissement de l'année 2022

Madame la 1ère Adjointe présente au conseil municipal le budget primitif assainissement de l'année 2022.

Montant section de fonctionnement : 119 079.08 €

Montant section d'investissement : 185 652.61 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

Vote le budget primitif assainissement de l'année 2022, tel que proposé par Madame la 1ère Adjointe, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

Précise qu'il se présente qu'il suit ainsi :

Section de Fonctionnement

Chapitre		119 079.08	Chapitre		119 079.08
011	Charges à caractère général	7 960.00	70	Produits des services	58 000.00
66	Charges financières	16 692.76	74	Subvention collectivité	0.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	35 010.31	042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial) amortissement de subventions perçues	11 819.00
023	Virement à la section d'investissement	59 416.01	002	Excédent de fonctionnement reporté	49 260.08
002	Déficit de fonctionnement reporté				

Section d'investissement

Dépense

Recettes

Chapitre		185 652.61	Chapitre		185 652.61
16	Remboursement des emprunts	22 252.31	13	Subvention d'équipements	15 000.00
20	Immobilisation incorporelles	46 144.00	27	Autres immobilisations financières	700.00
23	Immobilisation en cours	100 937.30	040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	35 010.31
27	Autres immobilisations financières	0.00	041	Opération patrimoniale	4 500.00
041	Opération patrimoniale	4 500.00	021	Virement de la section de fonctionnement	59 416.01
040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	11 819.00	001	Excédent d'investissement capitalisé	71 026.29
001	Solde d'exécution de la SI reporté	0.00			

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°17-03-2022 vote du budget lotissement Croix Potier 2 de l'année 2022

Madame la 1ère Adjointe présente au conseil municipal le budget primitif Croix Potier 2 de l'année 2022

Montant section de fonctionnement : 54 353.60 €

Montant section d'investissement : 34 892,66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Vote le budget primitif Croix Potier 2 de l'année 2022, tel que proposé par Madame la 1ère Adjointe, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

Précise qu'il se présente ainsi :

Section de fonctionnement

dépenses			recettes		
Chapitre		54 353.60	Chapitre		54 353.60
011	Charges à caractère général	10 000.00	70	Produits des services	7 970.00
65	Autres charges de gestion courante	9 460.94			
042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	17 446.33	042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial) amortissement de subventions perçues	17 446.33
023	Virement à la section d'investissement	17 446.33	002	Excédent de fonctionnement reporté	28 937.27
002	Déficit de fonctionnement reporté				

Section d'investissement

Dépenses		34 892.66	Recettes		34 892.66
16	Remboursement des emprunts				
20	Immobilisation incorporelles				
23	Immobilisation en cours				
27	Autres immobilisations financières		040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	17 446.33
041	Opération patrimoniale		041	Opération patrimoniale	
040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	17 446.33	021	Virement de la section de fonctionnement	17 446.33
001	Solde d'exécution de la SI reporté	17 446.33	001	Excédent d'investissement capitalisé	

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°18-03-2022 vote du budget Grand Verger de l'année 2022

Madame la 1ère Adjointe présente au conseil municipal le budget primitif Le Grand Verger de l'année 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget primitif Le grand Verger de l'année 2022, tel que proposé par Madame la 1ère Adjointe, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

Précise qu'il se présente ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre		580 952.20	Chapitre		657 026.40
011	Charges à caractère général	500 504.00			
042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	80 948.20	042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial) amortissement de subventions perçues	580 948.20
			002	Excédent de fonctionnement reporté	76 078.20

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
chaptitre		661 896.40	Chapitre		661 896.40
			16	Emprunts et dettes assimilées	580 948.20
040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	580 948.20	040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	80 948.20
001	Solde d'exécution de la SI reporté	80 948.20			

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°19-03-2022 vote du budget Espace Tuffin de l'année 2022

Madame la 1ère Adjointe présente le budget primitif 2022 Espace Tuffin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget primitif 2022 Espace Tuffin tel que proposé par Madame la 1ère Adjointe au niveau du chapitre

- pour la section de fonctionnement
- pour la section d'investissement, sans opération

Précise qu'il se présente ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre		36 397.63	Chapitre		36 397.63
011	Charges à caractère général	33 846.84			
65	Autres charges de gestion courante	4.00	75	Autres produits de charges courantes	7 309.89
66	Charges financières	2 546.79	758	Régularisation TVA	4.00
			002	Excédent de fonctionnement reporté	29 083.74

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre		67 747.20	Chapitre		67 747.20
16	Remboursement des emprunts	9 200.00			
23	Immobilisation en cours	58 547.20			
			001	Excédent d'investissement capitalisé	67 747.20

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°20-03-2022 Vote des taux de taxes 2022 :

Madame la 1ère Adjointe

✓ Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes foncières, établi le 11 mars 2022 par Le Directeur Régional des Finances Publiques, indiquant les bases d'imposition pour 2022 et précisant que le montant des allocations compensatrices revenant au titre des différentes taxes pour l'année 2022 s'élève à la somme de 59 885€,

présente le produit global attendu pour 2022 des taxes directes locales, nécessaire à l'équilibre du budget qui s'établit ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux de référence 2021	Coefficient de variation proportionnelle	Nouveaux taux 2022	Bases d'imposition Prévisionnelles 2022	Produit fiscal attendu 2022
Taxe foncière sur le bâti	34.76 %	1.000000	34.76 %	1 512 000 €	525 571.20€
Taxe foncière sur le non bâti	35,78 %	1.000000	35.78 %	283 500 €	101 436.30€
				Contribution au coefficient correcteur	132 722€
				TOTAL A mettre en recouvrement	583 692.50€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier les taux d'imposition des taxes locales pour 2022 et les fixe comme suit :

Type de taxe	Taux votés en 2022
Taxe foncière sur le bâti	34,76 %
Taxe foncière sur le non bâti	35,78 %

➤ **Fixe** à 583 692.50€ le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour l'équilibre du budget primitif de l'exercice 2022,

➤ **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°21-03-2022 Présentation de l'état annuel des indemnités

Madame la 1ère Adjointe expose que l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat

En application de l'article susmentionné Madame la 1ère Adjointe donne communication du tableau suivant :

nom	fonction	Indemnités brutes	Remboursement de frais
ALEXANDRE Pierre	Conseiller délégué	695.40 €	
BONDIGUEL Nathalie	1 ^{ère} adjointe	7 980.96 €	
BOULET Peggy	Conseillère déléguée	695.40 €	
BOURGEOIS Anne	Conseillère déléguée	1 089.46 €	
BRIAND Henri	Conseiller délégué	695.40 €	
GORON Rémy	Conseiller délégué	695.40 €	
GUIBLIN Aline	3 ^{ème} adjointe	7 980.96 €	Hébergement salon des maires 440.00 €
HERVÉ Pascal	Maire	23 387.64 €	PCC frais de déplacement 370 € Frais de repas : 70.00 € Frais hébergement : 140.00 €
ISAMBARD Albert	2 ^{ème} adjoint	7 980.96 €	
JALLU Yann	Conseiller délégué	695.40 €	
LANDAIS Fabienne	5 ^{ème} adjointe	7 980.96 €	PCC frais de déplacement : 249.63 € - repas : 51.00 €
LAUNAY Chantal	Conseillère déléguée	695.40 €	
LE GONIDEC Guy	4 ^{ème} adjoint	7 980.96 €	
LEGOUT Séverine	Conseillère déléguée	695.40 €	
ROCHELLE Stéphane	Conseiller délégué	695.40 €	
Total mandat		69 945.10€	1 320.63 €

N°22-03-2022 Retrait d'une délibération – n°06-01-2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande du sous-préfet de Fougères, dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs et budgétaires, de procéder au retrait de la délibération n°06-01-2022.

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération entérinait une décision modificative au budget zone artisanale 2021.

Il expose que cette demande est justifiée par la date tardive de cette décision modificative qui ne pouvait être adoptée au-delà du 26 janvier, or elle a été débattue le 02 février.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Procède au retrait de la délibération n°06-01-2022 portant décision modificative n°2 au budget zone artisanale 2021

N°23-03-2022 Désignation d'un représentant – Copil Groupement Employeur Sport

Madame la 1^{ère} Adjointe expose que lors de la réunion des Maires du 11 janvier 2022 et lors de la commission sport du 2 février 2022, la mise en place d'un COPIL avec un représentant par commune pour travailler sur la création d'un GE a été validé.

Madame la 1^{ère} Adjointe invite les élus intéressés à en faire part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide de procéder, par vote à main levée, à la désignation du représentant du conseil au sein du Copil Groupement Employeur Sport

Désigne Guy Le Gonidec comme étant représentant du conseil municipal au sein du Copil Groupement Employeur Sport

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°24-03-2022 - Attribution de subventions municipales aux associations

Madame la 1ère Adjointe rappelle au conseil municipal que les subventions aux associations doivent être votées de manière spécifique, à l'article 657481, et qu'elles doivent être attribuées par le conseil.

Il précise que compte tenu de l'incertitude pesant sur certaines manifestations/réalisations de projets, le tableau qui suit présente deux colonnes :

-attribution de subvention dans le cadre du fonctionnement des associations

-attribution de subventions dont le versement sera conditionné à la réalisation d'un projet/manifestation etc...

Proposition de la commission pour l'année 2022

Enveloppe	Référent	Nom	Subvention demandée 2022	Subvention de fonctionnement	Subvention soumis à projet	Motif
<u>Sports et loisirs</u>	Rémy	FC MBRN	700.00 €	700.00 €		Intervenant Sportif
		BAZOUGYM (yoga)	renouvellement	500.00 €		Intervenant Sportif
		MUSIC' A BAZOUGES	800.00 €	800.00 €		Enseignement et manifestation « Faites de la Music' A Bazouges » le 21/05
		TRUITE TAMOUTAISE	non indiquée	300.00 €		Alevinage
		COURSE DES SABOTIERS	1 2 00 €	700.00 €		Intervenant Sportif
		UNION CYCLISTE BAZOUGEAISE			300.00 €	Achat de gobelet (devis)
<u>Arts et Patrimoine</u>	Pascal	COMPAGNIE DES 3 VALOCHES	1 500.00 €	1 000.00 €		Fonctionnement du Château
	Fabienne	EXTENSION SAUVAGE	2 000.00 €		1 000.00 €	500 € par manifestation (24 juin La Ballue/ 2-3 juillet en Forêt)
	Rémy	COULEUR DE BRETAGNE	800.00 €	800.00 €		manifestation organisée dernier we d'août
	Fabienne	CONFRERIE DU POMME	700.00 €	700.00 €		fonctionnement de l'asso-promouvoir le savoir-faire
<u>Animations</u>	Stéphane	COMITE DES FETES	non indiquée	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000,00 € pour relancer la politique d'animations et 1000,00 € pour challenge vélo
		LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE	650.00 €	650.00 €		Achat d'un barnum (devis)
-		ACCA	non indiquée	500.00 €	500.00 €	500 € en fonctionnement et 500 € pour les 50 ans ACCA
<u>Le Village</u>	Fabienne	LE VILLAGE	30 000.00 €	30 000.00 €		Convention (à revoir en 2024) en 2 fois
<u>École publique</u>	Fabienne	OCCE	90 enfants x 80 €	7 200.00 €		Sortie scolaire école publique – prévoir à chaque fin d'année un bilan des sorties

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention, 18 voix pour)

Vote une inscription de crédits à hauteur de 55 000€ sur l'article 657481 de l'exercice en cours

Attribue les subventions présentées

Précise que pour les subventions soumises à la réalisation d'un projet, les associations devront présenter un justificatif préalablement à tout versement

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,
Nathalie Bondiguel